

(19)



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11)

EP 1 683 436 A1

(12)

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:  
**26.07.2006 Bulletin 2006/30**

(51) Int Cl.:  
**A43B 23/06 (2006.01)**      **A43C 11/14 (2006.01)**  
**A43B 3/18 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: **05020376.9**

(22) Date de dépôt: **19.09.2005**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR  
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI  
SK TR**  
Etats d'extension désignés:  
**AL BA HR MK YU**

(71) Demandeur: **Salomon S.A.  
74370 Metz-Tessy (FR)**

(72) Inventeur: **Farys, Yves  
74410 Saint-Jorioz (FR)**

(30) Priorité: **24.01.2005 FR 0500710**

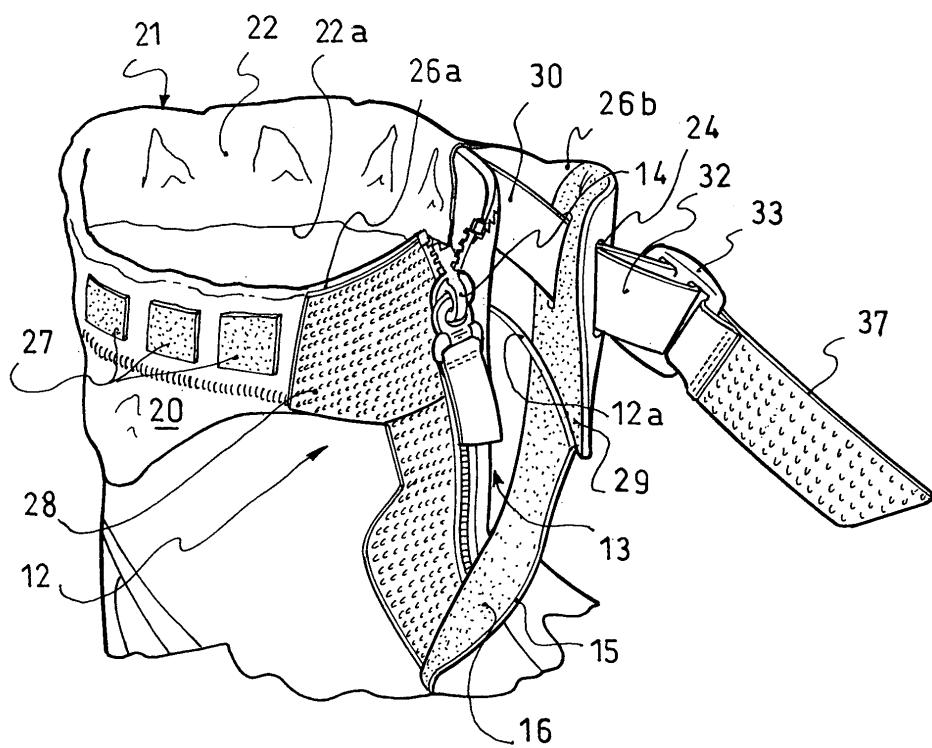
### (54) Guêtre pour chaussure ou article chaussant et chaussure ou article chaussant équipée d'une telle guêtre

(57) Article chaussant comportant une semelle (2) et une tige (10) fixée sur la semelle, la tige (10) étant munie à son extrémité supérieure d'une guêtre (20) solidaire de ladite tige, et prolongeant ladite tige vers le haut pour protéger la jambe de l'utilisateur.

La guêtre (20) comporte le long de son bord supérieur (21) un gousset (22).

Une sangle (30) est logée coulissante à l'intérieur du gousset (22), sangle (30) dont une première extrémité (31) est solidarisée au gousset en un point, et dont une seconde extrémité (32), libre, traverse une fenêtre de passage (24) formée dans le gousset, et est munie de moyens d'accrochage (37) complémentaires de moyens d'accrochage (27) disposés sur la face extérieure du gousset (22).

Fig. 2



## Description

**[0001]** La présente invention a pour objet une guêtre pour chaussure ou article chaussant et chaussure ou article chaussant équipée d'une telle guêtre.

**[0002]** Il est connu de munir les chaussures de guêtres pour une protection et étanchéité, vis-à-vis de l'eau, et/ou pénétration de sable, cailloux et objets divers.

**[0003]** Ces guêtres sont ajoutées au niveau de l'extrémité supérieure de la tige de la chaussure et sont soit fixées en permanence sur la chaussure, soit amovibles.

**[0004]** Elles viennent donc recouvrir la partie supérieure de la chaussure et entourer sur une hauteur plus ou moins grande la jambe ou le bas de jambe de l'utilisateur.

**[0005]** Des moyens de réglage sont généralement prévus au moins au niveau du bord supérieur de la guêtre pour adapter son périmètre à celui de la jambe de l'utilisateur et garantir le degré d'étanchéité souhaité.

**[0006]** Dans la plupart des systèmes de réglage connus, un gousset est réalisé au niveau du bord périphérique supérieur de la guêtre et un cordon est logé à l'intérieur de ce gousset afin d'effectuer le réglage souhaité. De tels systèmes de réglage sont connus par exemple par le US 5,815,948 , le US 6,457,260 et le US 4,856,207.

**[0007]** Ces systèmes de réglage permettent un serrage rapide par simple traction sur le cordon et blocage de celui-ci dans la position désirée, soit par la réalisation d'un noeud, soit à l'aide d'un coinceur.

**[0008]** Ils présentent néanmoins l'inconvénient d'être inconfortables, surtout si le cordon est très serré, ce qui peut être nécessaire en vue de l'obtention du niveau d'étanchéité souhaité, du fait de l'effet "ficelle", c'est-à-dire surpression locale sur la jambe au niveau dudit cordon. Par ailleurs, les extrémités libres des cordons qui dépassent du gousset peuvent s'accrocher par exemple dans l'ouverture de la chaussure et peuvent donc être sources de problème.

**[0009]** Certaines guêtres, comme connu par exemple par le FR 2 657 755, comportent à leur extrémité supérieure une bande en matériau élastique destinée à venir enserrer le bas du mollet du porteur.

**[0010]** Dans l'exemple de ce FR 2 657 755, la bande en matériau élastique qui est fixée à l'extrémité supérieure de la guêtre ne permet par un réglage important du périmètre de la guêtre, et la guêtre n'est pas facilement adaptable à différentes tailles de mollet par exemple.

**[0011]** De plus, la bande en matériau élastique est directement exposée aux intempéries, notamment humidité, gel, soleil, et est donc soumise à un vieillissement accéléré qui peut être préjudiciable à sa durée de vie.

**[0012]** Le but de la présente invention est de remédier à ces inconvénients des guêtres antérieures.

**[0013]** Un but de la présente invention est notamment de fournir un nouveau concept de système de réglage, qui permette de garantir le niveau d'étanchéité souhaité, tout en garantissant le confort souhaité par l'utilisateur.

**[0014]** Un but est également de fournir un système de

réglage peu sensible aux intempéries. Un autre but est également d'éliminer les extrémités de cordons qui pendent à l'extrémité supérieure de la chaussure.

**[0015]** Ce ou ces buts sont atteints dans l'article chaussant muni d'une guêtre selon la présente invention, dans lequel l'article chaussant comporte une semelle et une tige fixée sur la semelle, la tige étant munie à son extrémité supérieure d'une guêtre solidaire de ladite tige, et prolongeant ladite tige vers le haut pour protéger la jambe de l'utilisateur, par le fait que la guêtre comporte le long de son bord supérieur un gousset, qu'une sangle est logée coulissante à l'intérieur du gousset, sangle dont une première extrémité est solidarisée au gousset en un point et dont une seconde extrémité, libre, traverse une fenêtre de passage formée dans le gousset, et est munie de moyens d'accrochage complémentaires de moyens d'accrochage disposés sur la face extérieure du gousset.

**[0016]** De ce fait, le serrage s'effectue par simple traction sur l'extrémité libre de la sangle et accrochage de celle-ci sur les moyens d'accrochage complémentaires du gousset.

**[0017]** Il n'y a donc plus aucun risque d'accrochage de l'extrémité libre pendante de la sangle par exemple avec des crampons, ou le système d'ouverture de la chaussure.

**[0018]** Selon un mode de réalisation, la sangle est en matériau élastique, de ce fait la sangle est rappelée automatiquement à l'intérieur du gousset lorsque la guêtre est ouverte et la chaussure ne présente donc pas d'éléments pendants inutilement.

**[0019]** Par ailleurs, l'élasticité de la sangle lui permet de s'adapter aux variations de volume de la jambe (et notamment du mollet lors des différentes phases de contraction, extension) lors de l'utilisation et permet donc un confort accru à l'usage.

**[0020]** Selon un autre mode de réalisation le gousset s'étend sur tout le pourtour de la guêtre, la guêtre est munie d'une ouverture et le gousset s'étend d'un bord à l'autre de l'ouverture. Du fait de son ouverture la guêtre est plus facile à mettre en place sur la jambe de l'utilisateur.

**[0021]** Par ailleurs, la sangle s'étend sur pratiquement tout le pourtour de la jambe de l'utilisateur et permet donc une meilleure répartition de l'effort de serrage. Il s'ensuit un confort accru pour l'utilisateur.

**[0022]** Selon encore un mode de réalisation, la sangle présente une forme plate, ce qui permet de répartir encore mieux la pression de serrage et d'améliorer le confort de l'utilisateur.

**[0023]** De toute façon l'invention sera mieux comprise et d'autres caractéristiques et avantages de celle-ci apparaîtront à l'aide de la description qui suit en référence au dessin schématique annexé dans lequel :

- 55 - la figure 1 est une vue en perspective de l'invention selon un premier mode de réalisation,
- la figure 2 est une vue de détail de la chaussure de la figure 1 en position ouverte,

- les figures 3, 4 et 5 sont des vues schématiques illustrant le fonctionnement du système de serrage dans différentes positions,
- la figure 6 est une vue similaire à la figure 2 selon un second mode de réalisation.

**[0024]** La figure 1 montre une chaussure 1, en l'occurrence une chaussure de sport de type chaussure de montagne, munie d'une guêtre 20 selon l'invention.

**[0025]** Cette chaussure 1 est constituée, de façon connue en soi, d'une tige 10 et d'une semelle de marche externe 2. La tige 10 est, dans l'exemple représenté, munie d'un système de serrage (ou tenue de pied) disposé à l'intérieur d'une enveloppe externe 11 destinée à protéger l'intérieur de la chaussure vis-à-vis des éléments extérieurs.

**[0026]** Une telle construction de chaussure est décrite par exemple dans la demande de brevet FR 2 855 946 au nom de la demanderesse.

**[0027]** L'enveloppe externe est en un matériau choisi en fonction du type de protection recherché.

**[0028]** Dans le cas d'une chaussure de montagne, l'enveloppe 11 peut être tout d'abord en un matériau résistant à l'abrasion tel que connu sous la dénomination commerciale Cordura® .

**[0029]** Si une étanchéité est souhaitée, l'enveloppe 11 peut être doublée par une couche de matériau imperméable et de préférence perméable à la vapeur d'eau tel qu'une membrane du type connu sous la dénomination commerciale GoreTex® .

**[0030]** L'enveloppe peut également être munie d'une doublure isolante ou être étanche et non perméable à la vapeur d'eau.

**[0031]** La tige 10 peut également avoir une construction de type traditionnelle avec un système de serrage externe.

**[0032]** L'intérêt d'une construction telle que décrite avec système de serrage interne est que l'étanchéité de la tige est assurée plus facilement à l'aide de la seule enveloppe externe 11 et de la guêtre 20 associée.

**[0033]** Bien entendu une étanchéité seulement vis-à-vis de la pénétration d'objets tels que sable, cailloux peut être souhaitée indépendamment d'une étanchéité vis-à-vis de l'eau.

**[0034]** L'enveloppe externe 11 est munie d'une ouverture longitudinale 13 qui s'étend dans le cas représenté depuis à peu près le bout 18 de la chaussure jusqu'au niveau de l'extrémité supérieure 12 de la tige.

**[0035]** Cette ouverture 13 est munie d'une fermeture à glissière 14 pour une ouverture/fermeture facile de la chaussure.

**[0036]** La fermeture à glissière 14 est protégée de l'extérieur par un rabat 15, qui est refermé sur l'enveloppe externe 11 par un système d'accroche 16 de type auto agrippant, tel que connu sous la dénomination commerciale Velcro® .

**[0037]** Bien entendu d'autres modes de fermeture peuvent être envisagés pour l'ouverture 13.

**[0038]** La guêtre 20 est fixée le long de l'extrémité supérieure 12 de la tige 10, par exemple par une couture retournée 12a (cf. figure 2).

**[0039]** Bien entendu d'autres modes de fixation de la guêtre peuvent être envisagés et la guêtre pourrait notamment être fixée par collage.

**[0040]** Dans l'exemple, la guêtre 20 est en un matériau souple et étanche tel qu'une matière polyester ou polyamide.

**[0041]** Elle pourrait également être en un matériau souple, étanche et extensible tel qu'une matière polyester ou polyamide élastique ayant un taux d'élongation par exemple de l'ordre de 10%.

**[0042]** Ce qui est important, c'est que la guêtre soit en un matériau souple et flexible, et éventuellement étanche.

**[0043]** La guêtre 20 s'étend en direction verticale au-delà de l'extrémité supérieure 12 de la tige pour couvrir le bas de jambe de l'utilisateur. Elle peut s'étendre plus ou moins haut en direction verticale en fonction du niveau de protection souhaité. Elle présente une ouverture 26 prolongeant l'ouverture 13 de la tige.

**[0044]** La guêtre 20 comporte tout le long de son bord supérieur 21, un gousset 22 défini par repliement du matériau constituant la guêtre. Dans l'exemple représenté, le bord inférieur 22a du gousset est fixé sur l'envers de la guêtre 20 par collage. Il pourrait également être fixé par une couture, mais celle-ci devrait être étanchée si la guêtre doit être étanche.

**[0045]** A l'intérieur du gousset 22 est logée une sangle 30. Cette sangle 30 a une forme de bande plate et une section transversale rectangulaire.

**[0046]** Comme le montrent particulièrement les figures 3 à 5, la sangle 30 comporte une première extrémité 31 fixée à l'intérieur du gousset 22 au niveau d'un bord 26a de l'ouverture 26, par exemple par une couture. La seconde extrémité 32 de la sangle 30 est libre et traverse une fenêtre de passage 24 formée dans le gousset au niveau du second bord 26b de l'ouverture 26 de la guêtre pour ressortir à l'extérieur du gousset. La fenêtre de passage 24 peut être constituée par une simple fente réalisée dans le matériau du gousset, cette fente pouvant le cas échéant être renforcée par un oeillet de forme adaptée.

**[0047]** La sangle 30 est donc logée coulissante à l'intérieur du gousset 22. Au-delà de la fenêtre de passage 24, c'est-à-dire à l'extrémité du gousset 22, la sangle 30 est munie de moyens d'accrochage 37, en l'occurrence une bande munie de moyens auto agrippants reliée à l'extrémité libre 32 de ladite sangle au moyen d'une boucle 33. La boucle 33 a des dimensions supérieures à celles de la fenêtre 24 et forme donc une butée qui empêche la rentrée de la bande d'accrochage 37 à l'intérieur du gousset.

**[0048]** Cette construction garantit que l'extrémité libre 32 de la sangle 30 est toujours accessible de l'extérieur. La sangle 30 peut être en matériau non extensible ou extensible. Dans le cas où elle est en matériau extensi-

ble, et peut donc se rétracter automatiquement à l'intérieur du gousset, la présence de la boucle 33 empêche qu'elle se rétracte complètement.

**[0049]** Dans l'exemple représenté, les moyens d'accrochage 37 sont de type auto agrippants et sont complémentaires de moyens auto agrippants 27 disposés sur la tige en l'occurrence sur la face extérieure du gousset 22.

**[0050]** Dans le cas représenté les moyens auto agrippants 27 sont constitués par trois bandes distinctes disposées à intervalles réguliers le long du bord supérieur 21 de la guêtre 20 de façon à ne pas trop raidir celui-ci. Ils pourraient également être constitués par une bande continue.

**[0051]** Ces moyens d'accrochage 27, 37 pourraient bien entendu être remplacés par d'autres moyens d'accrochage.

**[0052]** Dans l'exemple représenté, les moyens d'accrochage 27, 37 sont complétés par d'autres moyens d'accrochage respectivement 28, 29 également de type auto agrippant, disposés respectivement sur la face externe et la face interne de la guêtre 20 sur chacun des bords 26a, 26b de l'ouverture. Ces moyens d'accrochage complémentaires 28, 29 renforcent le système de fermeture.

**[0053]** Comme précédemment d'autres types de moyens d'accrochage 28, 29 peuvent également être prévus.

**[0054]** Le serrage de la guêtre et l'adaptation de son pourtour à celui de la jambe de l'utilisateur s'effectue donc très facilement par simple traction selon la flèche "T" sur l'extrémité libre 32 de la sangle 30 (cf. figure 4) et accrochage de celle-ci sur les moyens d'accrochage complémentaires 27 du gousset (cf. figure 5).

**[0055]** Lorsque la sangle est inutilisée, par exemple lorsque la chaussure est ouverte, l'extrémité libre de la sangle ne reste pas pendante inutilement, surtout si celle-ci est en un matériau élastique, puisqu'elle se rétracte alors automatiquement à l'intérieur du gousset et ne risque donc pas de s'accrocher avec des éléments extérieurs tels que des crampons ou même la fermeture à glissière 14 de la tige.

**[0056]** Dans le mode de réalisation de la figure 6, les éléments similaires ou identiques seront désignés par les mêmes références numériques.

**[0057]** En fait dans ce mode de réalisation, la seule différence réside dans la suppression de la boucle 33 reliant l'extrémité libre 32 de la sangle aux moyens auto agrippants 37. Dans ce cas les moyens auto agrippants sont simplement fixés par couture ou collage à ladite extrémité libre.

**[0058]** Dans ce cas les dimensions de la bande portant les moyens auto agrippants 37 sont, comme dans le cas de la boucle 33, supérieures à celles de la fenêtre 24 de façon que son bord 33 forme une butée pour empêcher toute entrée intempestive de la bande d'accrochage 37 à l'intérieur du gousset. En fait, l'extrémité libre de la sangle 30 est élargie au niveau desdits moyens d'accrocha-

ge 37.

**[0059]** Dans les deux cas représentés, la sangle est accrochée au niveau d'un bord de l'ouverture de la tige et entoure donc quasi complètement la jambe de l'utilisateur.

**[0060]** Cette disposition permet de répartir les pressions liées à l'effort de serrage sur tout un plus grand périmètre et donc de réduire la pression s'exerçant localement. Il en résulte un confort accru. Bien entendu, il pourrait également être prévu que la sangle ne suive que partiellement le périmètre de la jambe en étant accrochée plus loin au bord.

**[0061]** La structure plane de la sangle permet également de répartir les pressions sur une plus grande surface et d'améliorer le confort en évitant l'effet "ficelle".

**[0062]** Dans le cas où la sangle est en matériau élastique, elle procure également plus de confort dans la mesure où son élasticité lui permet de s'adapter aux variations de volume de la jambe et notamment du mollet lors des phases de contraction, extension.

**[0063]** Enfin le logement de la sangle à l'intérieur du gousset protège celle-ci des éléments extérieurs et la préserve donc d'un vieillissement accéléré.

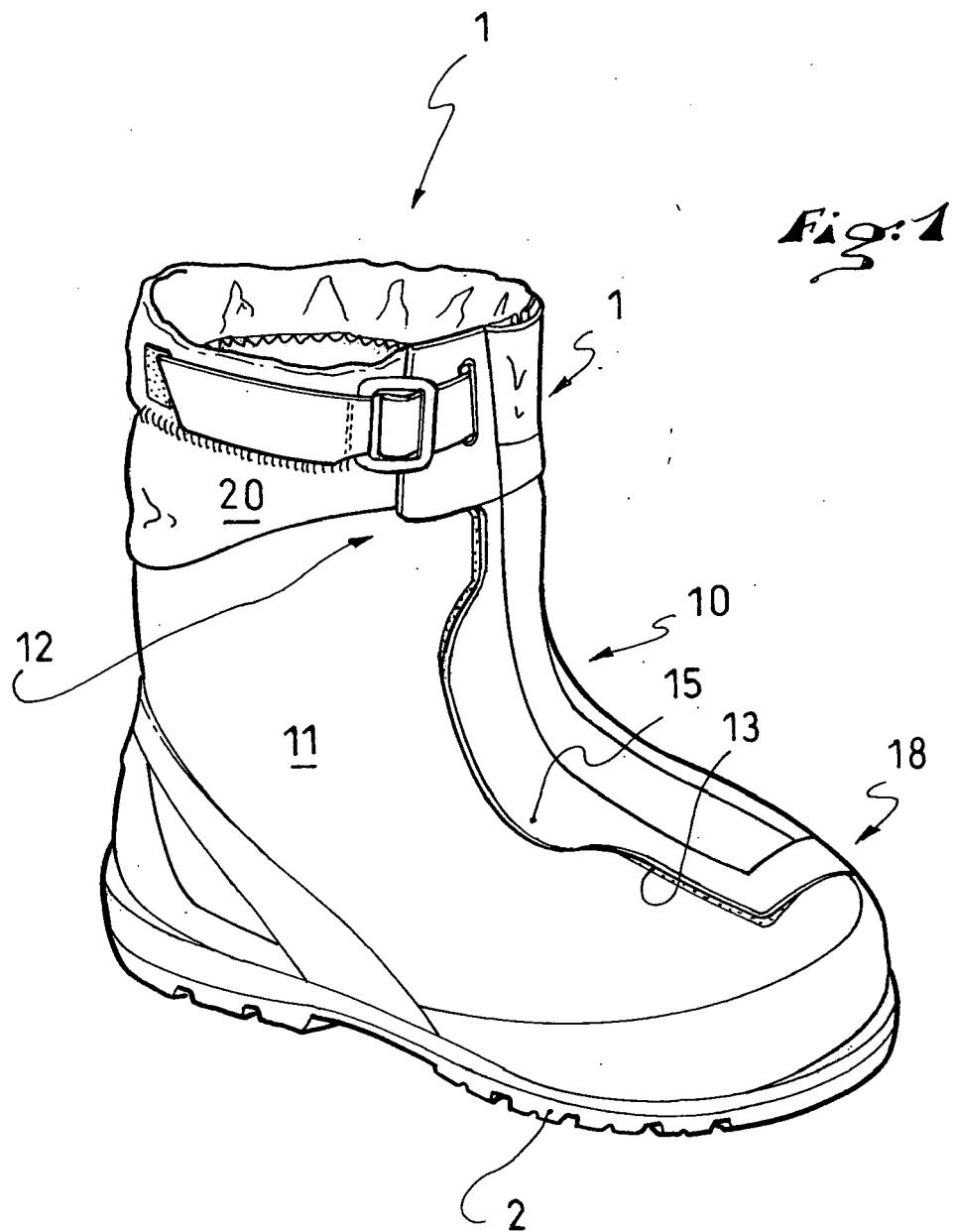
**[0064]** Bien entendu la présente invention n'est pas limitée aux seuls modes de réalisation décrits ci-dessus à titre d'exemples non limitatifs, mais en englobe tous les modes de réalisation similaires ou équivalents.

**[0065]** La présente invention pourrait notamment s'appliquer à une guêtre fixée de manière amovible sur la chaussure.

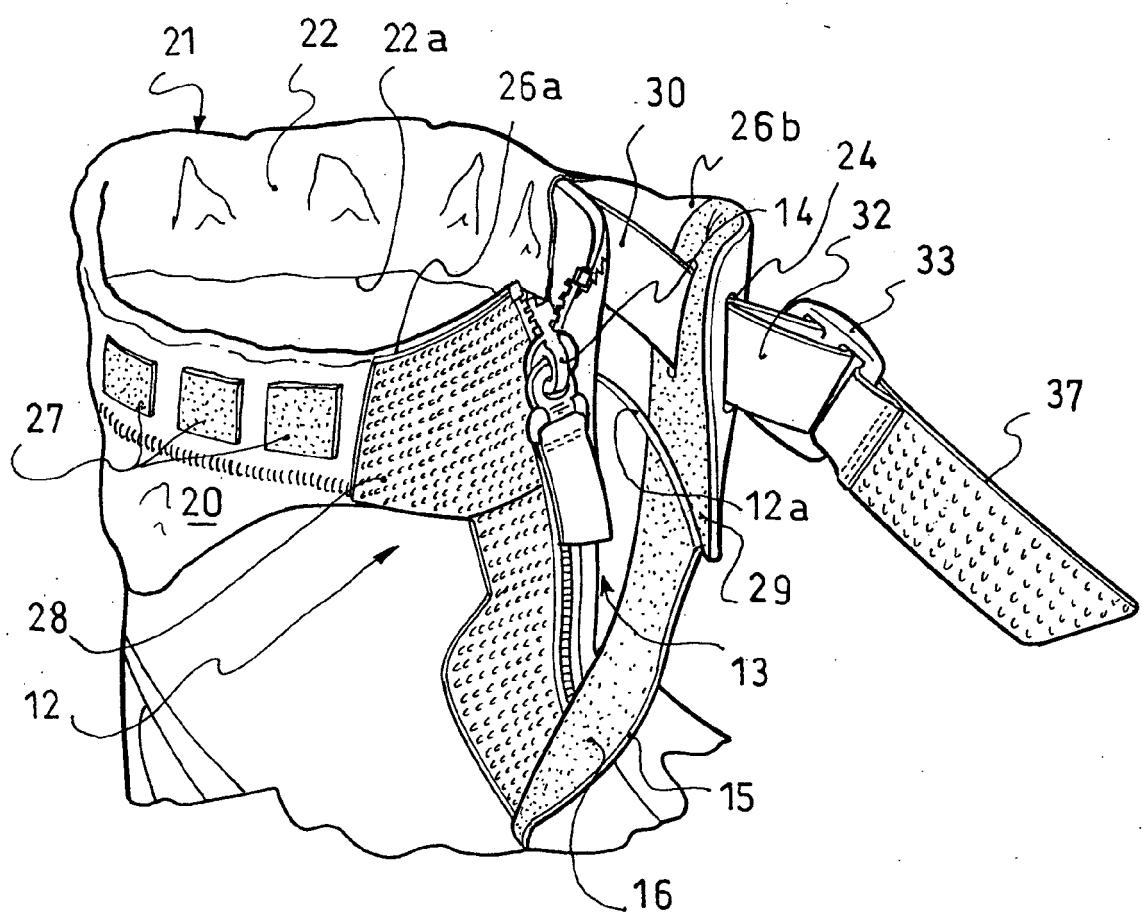
## Revendications

35. 1. Article chaussant comportant une semelle (2) et une tige (10) fixée sur la semelle, la tige (10) étant munie à son extrémité supérieure d'une guêtre (20) solidaire de ladite tige, et prolongeant ladite tige vers le haut pour protéger la jambe de l'utilisateur, **caractérisé en ce que** la guêtre (20) comporte le long de son bord supérieur (21) un gousset (22), **en ce qu'** une sangle (30) est logée coulissante à l'intérieur du gousset (22), sangle (30) dont une première extrémité (31) est solidarisée au gousset en un point et dont une seconde extrémité (32), libre, traverse une fenêtre de passage (24) formée dans le gousset, et est munie de moyens d'accrochage (37) complémentaires de moyens d'accrochage (27) disposés sur la face extérieure du gousset (22).
40. 2. Article chaussant selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les moyens d'accrochage (27, 37) sont de type auto agrippant.
45. 3. Article chaussant selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce qu'** une butée (33) est disposée sur la seconde extrémité libre (32), en arrière des moyens d'accrochage (37).

4. Article chaussant selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** la butée (33) est constituée par une boucle. 5
5. Article chaussant selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** la butée (33) est constituée par un élargissement de l'extrémité libre au niveau des moyens d'accrochage (37). 5
6. Article chaussant selon l'une des revendications 4 ou 5, **caractérisé en ce que** les dimensions de la boucle et/ou élargissement (33) sont supérieures à celles de la fenêtre (24) de passage. 10
7. Article chaussant selon l'une des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** le gousset (22) s'étend sur tout le pourtour de la guêtre. 15
8. Article chaussant selon la revendication 7, **caractérisé en ce que** la guêtre est munie d'une ouverture (29) et **en ce que** le gousset (22) s'étend d'un bord à l'autre de l'ouverture (29). 20
9. Article chaussant selon la revendication 8, **caractérisé en ce que** le point de fixation de la sangle au gousset est située le long d'un premier bord (29a) de l'ouverture et **en ce que** la fenêtre de passage (24) est disposée le long du second bord (29b) de l'ouverture. 25
- 30
10. Article chaussant selon l'une des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que** la sangle (30) est en matériau élastique.
11. Article chaussant selon l'une des revendications 1 à 10, **caractérisé en ce que** la guêtre (20) est en un matériau étanche. 35
12. Article chaussant selon l'une des revendications 8 à 11, **caractérisé en ce que** des moyens d'accrochage de type auto agrippant (28, 29) sont disposés sur chacun des bords de l'ouverture (26) de la guêtre (20). 40
13. Article chaussant selon l'une des revendications 1 à 12, **caractérisé en ce que** la sangle (30) présente une forme plate. 45
14. Guêtre pour article chaussant selon l'une quelconque des revendications 1 à 13. 50



*Fig. 2*



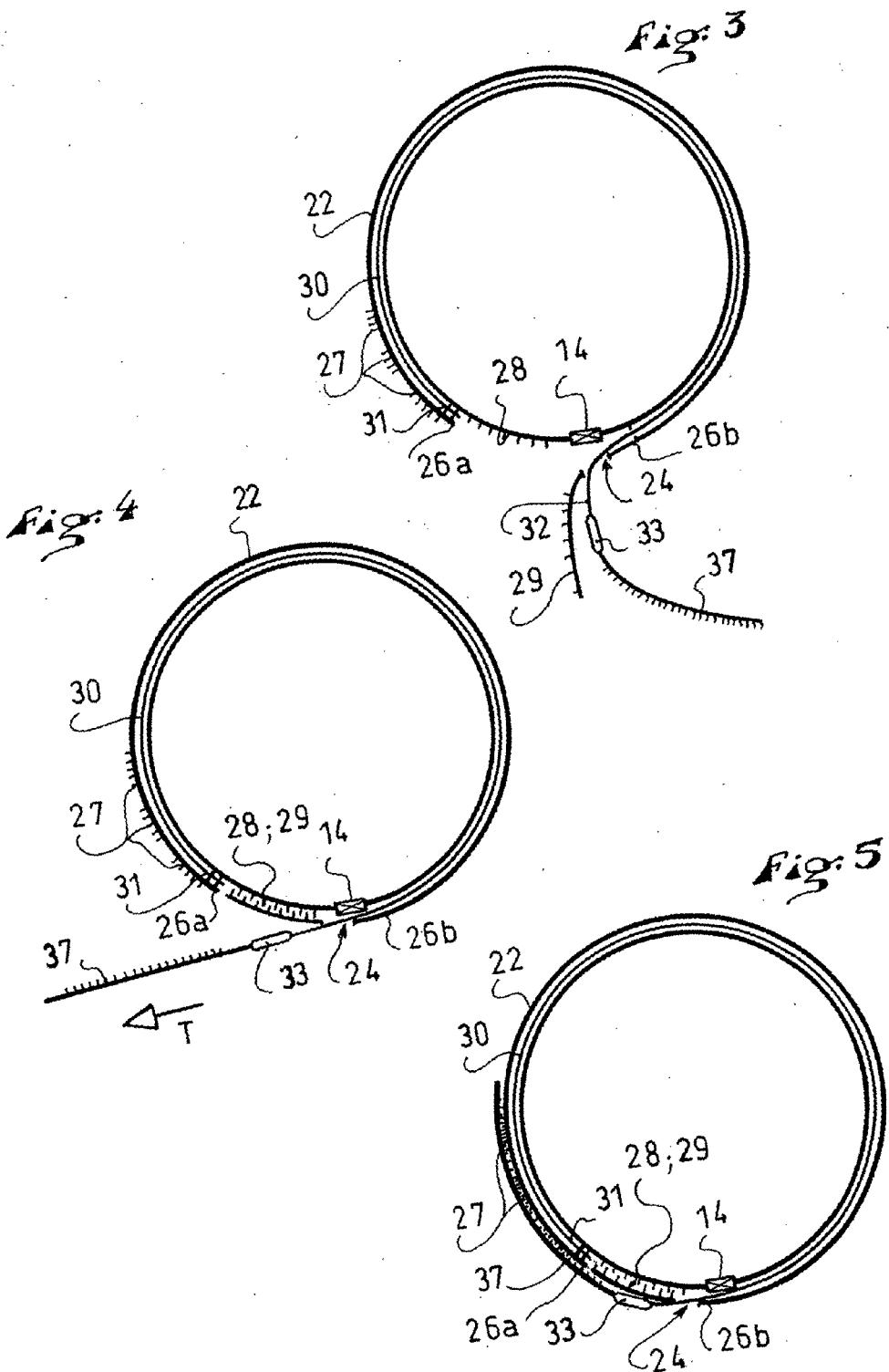
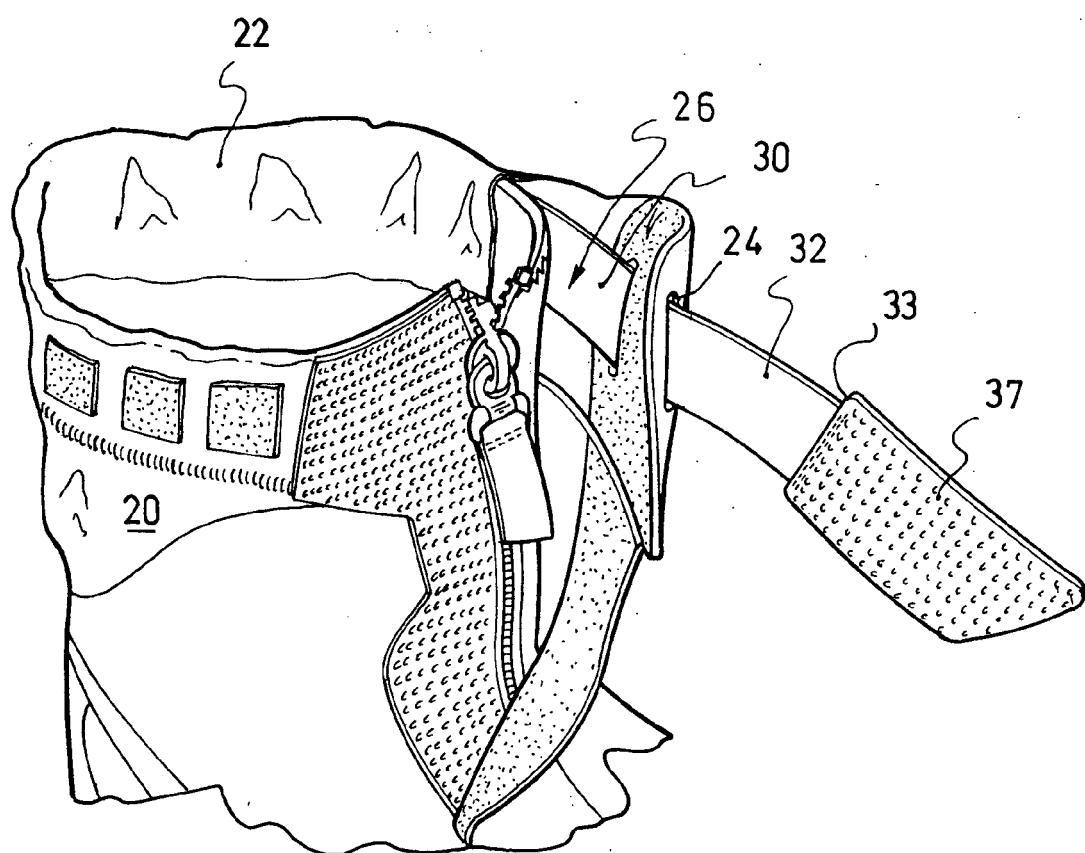


Fig: 6





Office européen  
des brevets

## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 05 02 0376

| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS  |   |                                   | CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)             |
|--|---|-----------------------------------|--|
| Catégorie  | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes   | Revendication concernée           |  |
| P,X  | EP 1 554 942 A (TSL SPORT EQUIPMENT S.A)<br>20 juillet 2005 (2005-07-20)<br><br>* alinéas [0023], [0027] - [0031], [0034]; figures 1,2 *<br>-----                 | 1,2,<br>7-11,13,<br>14            | INV.<br>A43B23/06<br>A43C11/14<br>A43B3/18 |
| X  | DE 203 14 490 U1 (P & R REITSPORTMARKT GMBH) 18 mars 2004 (2004-03-18)<br><br>* alinéa [0003]; revendication 5; figure 1<br>*<br>-----                            | 1,2,<br>7-10,13,<br>14            |  |
| X  | DE 857 181 C (PAUL MEINKE & SOHN)<br>27 novembre 1952 (1952-11-27)<br>* page 3, ligne 7 - ligne 11; figures 1,5<br>*<br>* page 3, ligne 99 - ligne 105 *<br>----- | 1,8-11,<br>13,14                  |  |
| A,D  | FR 2 657 755 A (SALOMON SA)<br>9 août 1991 (1991-08-09)<br>* figure *<br>-----  | 1,14                              | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)       |
|  |   |                                   | A43B<br>A43C<br>A41D                       |
| 3  | Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications  |                                   |  |
|  | Lieu de la recherche  | Date d'achèvement de la recherche | Examinateur                                |
|  | Munich  | 26 avril 2006                     | Vesin, S                                   |
| CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES  |   |                                   |  |
| X : particulièrement pertinent à lui seul<br>Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie<br>A : arrière-plan technologique<br>O : divulgation non-écrite<br>P : document intercalaire                                      |   |                                   |  |
| T : théorie ou principe à la base de l'invention<br>E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date<br>D : cité dans la demande<br>L : cité pour d'autres raisons<br>.....<br>& : membre de la même famille, document correspondant |   |                                   |  |

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 05 02 0376

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

26-04-2006

| Document brevet cité<br>au rapport de recherche |    | Date de<br>publication | Membre(s) de la<br>famille de brevet(s) |  | Date de<br>publication |
|---|----|------------------------|---|--|------------------------|
| EP 1554942                                      | A  | 20-07-2005             | AUCUN                                   |  |                        |
| DE 20314490                                     | U1 | 18-03-2004             | AUCUN                                   |  |                        |
| DE 857181                                       | C  | 27-11-1952             | AUCUN                                   |  |                        |
| FR 2657755                                      | A  | 09-08-1991             | DE 9100746 U1                           |  | 25-04-1991             |